

17^{ème} PARLEMENT DES ENFANTS

PROPOSITION DE LOI

***visant à rompre la solitude des personnes âgées en créant un
fichier national de bénévoles souhaitant leur offrir des
services à domicile***

PRESENTEE

Par Alex CABIROL, Jérémie COLAS, Thibault CAVRO, Eva DAVID,
Paul GARNIER, Jérémy GLEVER, Théo JANEAU, Héroïse JEZEQUEL,
Guillaume LEMAITRE, Léonie LEMAITRE, Mathilde LEMAITRE,
Solène OLVIER, Lise POURPOINT, Lucas QUINTON, Vincent
RANCHY, Lorène RIVIERE, Pierre ROYER, Elena TALAIA, Corentin
THOMAS, Hugo TRILLARD, Nicolas VALLEE, Océane VERRAUX,
Amandine VIRLOUVET, Océane YVERNEAU

Elèves de la classe de CM1/CM2 de l'école primaire de Gesnes le Gandelin
(Académie de Nantes)

EXPOSE DES MOTIFS

MESDAMES, MESSIEURS,

Beaucoup d'entre nous connaissons des personnes âgées qui sont seules, isolées, éprouvant des difficultés pour se déplacer. Selon une enquête menée en 2007 par le collectif « *Combattre la solitude des personnes âgées* », 74% de ces personnes souffrent du sentiment de solitude.

La plupart n'ont plus la possibilité physique d'entretenir leur habitation (ménage, réparations...). Il leur est également difficile de sortir de chez elles pour se rendre dans les commerces.

De plus, comme vous le savez, la population française vieillit. En 2005, 20,8 % de la population avait plus de 60 ans. En 2050, il y en aurait 31,9 %, soit une personne sur 3. Il devient donc nécessaire de trouver des solutions pour pallier l'isolement des personnes âgées.

C'est pourquoi nous pensons qu'il est important de permettre à chacun de leur offrir bénévolement du temps et ainsi, les aider dans leur quotidien.

Merci.

PROPOSITION DE LOI

Article 1er

Chaque personne âgée peut bénéficier de services à domicile (livraisons, bricolages, ménage, cuisine, divertissements) dispensés par des personnes bénévoles.

Article 2

Un numéro téléphonique spécial et facile à mémoriser ainsi qu'un site internet sont mis en place permettant à chaque personne âgée ayant un besoin particulier de trouver un bénévole pouvant l'aider.

Article 3

Toute personne souhaitant apporter du temps aux personnes âgées peut s'inscrire sur le site internet ou par téléphone afin de constituer un fichier national.